

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 12 SEP. 2014

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : **S03/14**  
Nos réf. : 2014-001207  
Affaire suivie par : Pierre DROSS  
Pierre.DROSS@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 86 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault  
Bureau de l'environnement  
34 place des Martyrs de la résistance  
34062 MONTPELLIER Cedex 2

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**Projet d'installation de préparation et de conditionnement d'olives déposé par BARNIER PRODUCTION.**

Par courrier reçu le **11/07/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de demande d'autorisation d'installation de préparation et de conditionnement d'olives déposé par BARNIER PRODUCTION.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement Languedoc-Roussillon

Philippe MONARD